

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2012

Présidence : Monsieur Paul MENARD

En ce dernier Conseil de l'année, le Président salue la présence de :

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Le représentant de la presse, le public

▪ Ouverture de la séance

Le Président déclare la séance ouverte à 20h05

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres qui se sont excusés ou fait excuser :

Membres excusés : M. Arnaud ANDRE
M. Jean-François ANDRE
M. Stéphane ANDRE
M. Jonas BAUMGARTNER
M. Jean-Luc BESENCON
Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat
M. Daniel BOUVIER
Mme Géraldine BRUNETTIN
M. Georges CHATELAIN
Mme Anne COMBES-MEYLAN
M. Gilles DÄSCHER
M. Jean-Pierre GILLIERON
M. André MÜLLER
Mme Maryclaudette ODERMATT
M. Philippe SORDET

Membres non excusés : Mme Arlette DEVAUD PRAZ
M. Maurice GREPPIN
M. Daniel VELLUZ

Elle procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil régulièrement assermentés :
31 membres présents
15 membres excusés
3 membres non excusés

▪ Quorum

Le nombre de membres élus assermentés étant de 49
Le nombre de membres pour le quorum est de 25
Le nombre de membres appelés est de 31
Le nombre de personnes participant au vote est de 30

Le Président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon l'article 29 du RC.

Le quorum étant atteint, le Président déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 septembre 2012

Point N°4 de l'ordre du jour, Préavis N°06/2012

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- *D'autoriser la Municipalité à créer un columbarium et un Jardin du souvenir*
- *D'octroyer à cet effet un crédit de CHF. 94'000.-*
- *De financer ce montant par la trésorerie courante*

- *D'amortir l'investissement net de CHF 94'000.- sur 20 ans*

Par : 16 voix pour
8 voix contre
12 abstentions et non 16

Mme Silke GERLACH, demande d'ajouter le texte du Postulat à la page 13.

Aucune autre demande de modification n'étant parvenue, le Président passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 septembre 2012, tel que modifié

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver ce procès-verbal par : **26 voix pour**
4 abstentions

- **Correspondance concernant le Conseil communal**

Au cours de la séance du 12 décembre 2011, le bureau avait été interpellé par Monsieur James Alexander concernant les personnes qui devaient quitter ce Conseil, en cours de séance, pour un appel urgent – en l'occurrence une alarme feu ou une urgence médicale.

L'article 51 du Règlement du Conseil Communal indique :

« Au début de la séance, il est procédé à un appel nominal. Il est pris note des absents, en distinguant les absences excusées de celles qui ne le sont pas. Les membres qui ne sont pas présents à la fin de l'appel nominal ne peuvent plus siéger »

Vous l'aurez noté, les cas de figure indiqués dans l'interpellation de Monsieur Alexander ne sont pas précisés dans notre règlement. J'ai consulté Monsieur Le Préfet à sujet et sommes arrivés à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire de modifier le règlement et que le Président avait la latitude de pouvoir réintégrer ou non un Conseiller qui devrait s'absenter en cours de séance pour la réintégrer un peu plus tard.

- **Informations du bureau**

Courrier du 15 octobre 2012 de Mme et M. Vanessa et Jean-Philippe Labro de la société Azur-Immobilier concernant le vandalisme à Saint-Cergue. Ce courrier a été transmis à la Municipalité.

Les présidents des Commissions sont priés de remettre les heures de leurs membres, à M. Chollet, Boursier communal, pour la préparation des vacances.

- **Informations sur le travail de secrétariat**

Mme Karine RINGGENBERG, secrétaire du Conseil communal :

Je me permets de prendre la parole ce soir, pour vous faire part de ma démission en tant que secrétaire du Conseil communal, pour le 1^{er} avril 2013.

J'ai été élue secrétaire à ce conseil le 12 décembre 2001, sous la Présidence de M. Eddy BLUMENSTEIN. Cela fait donc 11 ans que j'occupe ce poste.

Au cours de ces années j'ai eu la chance de travailler avec M. Eddy BLUMENSTERIN, M. Thierry MAGNENAT, Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat et M. Paul MENARD, je pense donc avoir "usé" assez de président. Je tiens à les remercier pour leur collaboration et leur patience.

Voici une présentation sur les tâches du secrétaire :

PRESENTATION DES TÂCHES DE LA OU DU SECRTEAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

Si des personnes sont intéressées nous avons une votation début mars, vous pouvez y participer vous y voir l'organisation.

Les documents sont à disposition et je reste bien entendu disponible pour tous compléments d'informations

Je vous remercie de votre attention.

M. Paul MENARD, Président :

Je voulais avant tout remercier M. Karine RINGGENBERG pour avoir participé et contribuer plus de 11 ans au titre de secrétaire du Conseil communal et je regrette infiniment qu'elle quitte.

Je vous invite vivement à réfléchir et à vous intéresser à ce poste.

▪ **Informations de la Municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Informations concernant l'organisation de la Municipalité

Suite à la réorganisation interne au sein de la Municipalité, suite à l'arrivée de M. Pierre GRABER, les dicastères n'ont pas été changés.

Mme Cornélia GALLAY a pris la fonction de vice syndic et nous la félicitons

Informations concernant les finances

Report des charges Etat -> communes

- Intervention des associations de communes (AdCV, UCV)
- Extrait du communiqué de presse :

Confrontées à des situations financières difficiles, à l'heure où les finances cantonales affichent une bonne santé durablement retrouvée, les communes vaudoises ont approché l'Etat afin d'engager un processus de négociation portant sur la répartition des charges entre elles et ce dernier.....

.....les thématiques des charges liées à la facture sociale, aux soins à domicile (AVASAD), à la réforme policière et la question des moratoires imposés par l'Etat sur les routes et les bâtiments historiques doivent être intégrées au processus de négociation.....

- 1er (petit) succès : le canton a renoncé au rattrapage des 20 MCHF sur 2013 et 2014 (supplément de 0.37 points) => 25KCHF de charges en moins pour St-Cergue

Informations concernant la sécurité publique

- Bref historique :
 - Réforme policière vaudoise 31.12.2011 -> fin du contrat de prestations avec la Gendarmerie vaudoise
 - mai 2012, départ en retraite de notre ancien policier communal
 - Tendances : recrudescence des actes d'incivilités ou des cambriolages...
 - ...toutefois, pas de panique !!
 - le district entier est concerné, dans des proportions diverses
 - Mesures de base – comportements individuels
 - Appliquer les règles de bases de la sécurité
 - Infos <http://www.vd.ch/themes/securete/prevention/>
 - Observation = prévention
 - Appeler immédiatement le 117 !
 -
 - Mesures complémentaires
 - Mise en place du concept de « **Police - Population** » qui vise différents objectifs :
 - Construire un réseau de solidarité entre voisins
 - Améliorer le partenariat police – population
 - Informer personnellement les membres du réseau
 - Recevoir régulièrement des conseils sécuritaires
 - Alerter rapidement
- ⇒ Votre implication et celle de la population sont les leviers nécessaires
⇒ Démarches seront entreprises durant le 1er trimestre 2013
⇒ Engagement Assistants de Sécurité Publique ASP

Informations concernant le Programme d'investissements régional (PIR)

Le programme des investissements régionaux le défi de toute une région

POURQUOI LE PIR ?

- Alors que la population du district a plus que triplé durant ces 50 dernières années, les infrastructures communautaires n'ont pas suivi
- D'importants investissements doivent être réalisés pour rattraper le retard accumulé et faire face aux besoins du futur
- La plupart des investissements sont trop importants pour être pris en charge par les communes seules
- Les communes doivent unir leurs forces pour répondre aux besoins de leur population

BREF HISTORIQUE :

TRAITEMENT DES PROJETS

- Env. 50 projets sont actuellement identifiés, qui :
 - sont proposés et portés par les communes
 - s'inscrivent dans la planification régionale
 - répondent à des critères d'intérêt régional
- Les projets sont regroupés au sein de huit familles répondant à des logiques spécifiques
- La liste des projets ne pourra évoluer que sur décision des communes territorialement concernées et du Conseil intercommunal

FAMILLES DE PROJETS

TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

Objectifs et résultats attendus :

- adaptation des infrastructures routières à la croissance de la population
- desserte des nouveaux quartiers prévus dans le Plan directeur régional (favoriser la concentration du développement dans les secteurs stratégiques)
- réaménagement d'axes routiers pour améliorer la sécurité et la qualité de vie

TOURISME ET LOISIRS

Objectifs et résultats attendus :

- diversification et modernisation de l'offre touristique et de loisirs du district autour de projets structurants
- ouverture vers une clientèle plus large et diversifiée
- offre bénéficiant également aux habitants et clubs sportifs de la région

Exemple : patinoire de Saint-Cergue (1)

Calendrier 2011 - 2016

2011 Etude Concours d'architecte en 2010; complément d'étude pour préciser le projet en 2011

2012 Réalisation Construction prévue en 2013-14

Moyens

Etude

Réalisées : Plan directeur touristique de la partie jurassienne du district de Nyon (2006, révisé 2010); étude de faisabilité patinoire (2008); concours d'architecture (2010); étude technique pour préciser les coûts et préparer le dossier pour la demande du permis de construire (2011)

A entreprendre ou en cours : finalisation des concepts de financement et d'exploitation du projet

Investissement

Coût des études : 12'000.- Plan directeur touristique partie jurassienne; 60'000.- faisabilité patinoire; 250'000.- concours d'architecture; 60'000.- dossier technique&financier pour permis de construire

Coûts de la réalisation : 13.5 millions

Fonctionnement

Commune de Saint-Cergue, région. La commune met le foncier à disposition du projet et s'engage à soutenir l'exploitation

Outils	Plan directeur touristique de la partie jurassienne Intégration du projet dans le PDRN stratégique et opérationnel
Bénéfices attendus	Diversification de l'offre et renforcement de l'économie touristique de la région, renforcement de la fonction de station de Saint-Cergue en tant que pôle principal du district pour l'accès aux loisirs, aux sports, à la nature et aux zones de détente. Située au centre du village, la patinoire sera accessible par transports publics et prendra place sur un site déjà destiné aux loisirs et au sport.
Gouvernance / communication / coordination	Coordination et pilotage de la région Partenariat avec la commune de Saint-Cergue pour la communication à l'intention des habitants de Saint-Cergue. Une séance d'information est prévue en 2012, suivie d'un référendum

FINANCEMENT

- Le coût total des investissements des 20 prochaines années est évalué à env. 526 millions
- Env. 50% de ce montant est à la charge des communes du district. Le solde est à la charge de tiers (Canton, Confédération,...), dont les appuis seront systématiquement recherchés
- Coût moyen à la charge des communes = 122 fr. par habitant et par an (+ 31 fr. déjà validés pour la réorganisation des transports publics)
- Le financement est demandé pour la durée de la présente législature
- **Mode de financement préconisé :**
- 50% : participation au franc par habitant (61.--)
- 50% : prélèvement sur les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers
- **Avantage de cette répartition :** la contribution des communes est proportionnée à leur dynamique de développement

PROCESSUS DE DÉCISION

1. Validation de la mise en œuvre du PIR

- 1^{er} novembre 2012 : acceptation par le Conseil intercommunal du préavis N°18-12 relatif au programme des investissements
- Dès décembre 2012 jusqu'à juillet 2013 : préavis-type présenté dans les communes

2. Dès 2014 : mise en œuvre des projets

- Pour chaque projet qui est à maturité :
- Les communes territoriales concernées se prononcent
 - Le Conseil intercommunal avalise le projet

3. Déblocage des fonds

A l'instar du fonctionnement du programme de la réorganisation des transports publics, les communes débloquent les montants correspondants à mesure de l'avancée des projets.

CONCLUSION : LES AVANTAGES DE L'APPROCHE RÉGIONALE

- Habitants gagnants : les efforts de l'ensemble des collectivités améliorent le cadre de vie de tout le district
- Réalisation de projets que des communes seules ne pourraient pas assumer
- Recherche de financements extérieurs largement facilitée
- Investissements intégrés dans une vision d'ensemble

www.regionyon.ch/politique_developpement

Mme Cornélia GALLAY, Vice syndic Informations concernant le Téléthon

Samedi prochain, le SDIS intercommunal de St-Cergue et Arzier/Le Muids organise le Téléthon, avec plusieurs animations, dont la vente de sapins.

Il est également prévu la montée de la Cote sur deux roues, mais cette animation dépendra du temps.

Informations concernant la réorganisation des transports publics et le changement d'horaire 2013

Constat

- Doublement du nombre de voyageurs en 10 ans passant de 25'000 à 50'000 voyageurs sur les lignes régionales
- Les CFF investissent sur l'Arc Lémanique, afin de combler le retard

Cadre Régional

- 2008 la région décide de prendre en main ses transports publics
- Collaboration avec le Canton de Vaud, les CFF, les transporteurs régionaux
- 2010 création du fonds régional affecté pour la réorganisation des TP régionaux de 31.- par habitant sur 5 ans

Cadre des CFF

- Léman 2030
 - Amélioration du temps de parcours des grandes lignes (IC, ICN, IR) par unification des parcours à la 1/2h
 - Réalisation de croisements de 3 à 4 voies d'ici 2025 dans l'optique des RegioExpress au 1/4h d'ici 2030
- Romandie 2013
 - Introduction des trains régionaux RegioExpress (RE) à la cadence 1/2h (actuellement à l'heure) pour les gares de Coppet, Nyon, Gland et Rolle toute la journée

Nouveautés 2013

- Modification des horaires à Nyon et à St-Cergue
- Nouveaux tracés expérimentaux des lignes régionales
- Réseau de bus régionaux à la ½ heure aux heures de pointe
- But: garantir les correspondances avec les CFF
- Site internet www.regionyonmobilite.ch
- Effort financier de CHF 3.5 millions supplémentaires consentis par le Canton et la Région,
- soit 30% de plus qu'aujourd'hui
- Engagement d'un essai sur 2 ans, renouvelable selon les résultats obtenus

Changements pour le NStCM

- Horaires à la ½ heure sur 75% de la journée entre 5h30 et 22h
- 2 trains de plus vers Nyon l'après-midi
- 1 train de plus vers St-Cergue
- Le dernier train depuis et vers La Cure circule une heure plus tard

Changements à Nyon

- 4 trains par heure direction Genève et Lausanne toute la journée (2 IR, 2 RE)
- Le matin entre 6h00 et 9h00 :
- 5 à 6 trains par heure direction Genève (70% des voyageurs)
- 5 trains direction Lausanne (20% des voyageurs)

Résultat

- Un vrai travail d'orfèvre réalisé pour augmenter le nombre de train en 2013 sur le tracé des CFF vieux de plus de 150 ans, dans l'attente des voies supplémentaires entre Genève et Lausanne
- 33% de places assises en plus grâce aux nouveaux trains à deux étages

22 novembre 2012 conférence de presse

- Signature d'une lettre d'intention pour la stratégie de développement des 4 gares de rabattement du district d'ici 2030
- Partenariat des CFF, de l'Etat de Vaud, du Conseil régional et des villes de Coppet, Nyon, Gland, Rolle

M. Véronique ANDERSSON, Municipale

Liste des manifestations :

- samedi 8 décembre Téléthon à la Caserne du SDIS de St-Cergue
- samedi 1^{er} au 24 décembre Calendrier de l'Avent

- lundi 24 décembre Descente aux flambeaux et arrivée du Père Noël
- lundi 31 décembre Soupe et vin chaud offert par la Jeunesse
- mardi 8 et mercredi 9 janvier Course de ski orientation à la Givrine
- samedi 2 mars Raquettes Aventure
- samedi 4 mai Coup de balai

Information concernant les droits de superficie (DDP)

Situation au	Surface communale en DDP (m ²)	Surface vendue (m ²)	Montant issu de la vente (CHF)
2001 à 2007		138'487	12'611'116.-
01.07.2011	162'800	0	0.-
11.09.2012	161'908	892	223'000.-
01.12.2012	159'921	2'879	764'450.-

M. Pierre GRABER, Municipal

Informations concernant le dicastère des routes, bâtiments et voirie

Postulat S. Gerlach – La Bourriaz, La Cure

- Préavis négatif du voyer cantonal pour déplacer la limite de vitesse 50km/h en amont
- possibilité de recours

Introduction d'une taxe poubelle causale au poids ou au sac

- Report de l'introduction au 1er janvier 2014 d'entente avec les communes d'Arzier, Genolier, Givrins et Trélex

Engagement d'un employé de voirie + déchèterie

- Poste au concours pour renforcer l'équipe suite à la maladie/accident de deux employés (2 / 5)

Réparation des routes et chemins communaux

- Budget en principe respecté

Réfection du trottoir de la route d'Arzier – commerce « Le petit Gourmand »

Préavis 22/2012 CHF 45'000 destinés à la réfection du trottoir de la route d'Arzier et l'embranchement de la Rue de la Gare. Amortissement en 10 ans.

Etat des travaux

- Projet géré par le Bureau Bovard et Nickl SA, plans et DT
- Travaux terminés novembre 2012 à notre entière satisfaction

Cheminement piétonnier Rte d'Arzier-Les Mouilles-La Prangine

Préavis 21/2012 CHF 74'000 pour mise en place des tubes électriques et TRN, réalisation des socles d'éclairage, goudronnage. Amortissement en 10 ans.

Etat des travaux

- Projet transmis à Bureau Bovard et Nickl SA pour planification et DT -> attente décision
- Amélioration du projet nécessaire
 - Plans
 - Traitement entrées/sorties du parking
 - Emplacement des luminaires,
 - Consolidation du revêtement qui devra résister aux véhicules lourds de déneigement et aux véhicules de l'armée qui accèdent au parking
- Travaux prévus pour printemps 2013

Création d'un Columbarium et un Jardin du Souvenir

Préavis 06/2012 CHF 94'000 concernant un crédit destiné à la création d'un columbarium et un jardin du souvenir. Amortissement en 20 ans.

Etat des travaux

- Deux devis de Chappuis Sarl pour le Columbarium en pierre calcaire du Jura et Jardin du Souvenir acceptés

- Devis de Natalini SA, pour fondations acceptés
- Début des travaux novembre 2012
- Fin des travaux printemps 2013

M. Danièle ANDRE, Municipale

Informations concernant la cantine scolaire

Il y a 60 à 70 enfants qui fréquentent la cantine scolaire, 4 jours par semaine. Jusqu'à maintenant les repas étaient préparés par les restaurants du village. Durant ces dernières années, l'ensemble des restaurants du village y a participé. Ces derniers temps le Point du Jour nous a donné sa démission et L'Auberge des Cheseaux a été fermé.

En catastrophe, nous avons dû organiser les repas, avec dans un premier temps des personnes faisant les repas au Vallon, mais l'armée arrivant, nous avons dû trouver une autre solution. Nous avons lancé un appel d'offre dans tous les commerces du village, aucun n'a répondu positivement. Finalement nous avons pris un restaurateur qui est engagé par la Commune de Bassins et qui fait à manger pour leur structure d'accueil, mais également pour une grande partie des structures d'accueil de la région, ce qui correspond à plus de 500 repas par jour.

Les repas sont nettement moins chers, mais il faut aller les chercher à Bassins et il y aura certainement une incidence sur le budget, car nous n'avons plus les mêmes fournisseurs.

Informations concernant les structures d'accueil

L'Association Intercommunal Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) a activé les buts optionnels de ces statuts, afin de reprendre la gestion des structures d'accueil des 5 villages qui font partie de cette association. Nous allons reprendre la gestion à partir du 1^{er} janvier 2013. Ceci concerne la structure d'accueil d'Arzier, qui a une crèche/garderie et une unité d'accueil pour écoliers (URPE). Il y a aussi une unité d'accueil à Givrins et à St-Cergue, nous avons une crèche/garderie et une unité d'accueil qui est ouverte seulement à deux moments, soit le matin et après l'école, la cantine ne faisant pas partie de l'unité d'accueil.

Nous reprendrons également les futures structures qui ouvriront à Trélex, ou il y aura aussi une crèche/garderie et une unité d'accueil.

Cela veut dire pour St-Cergue que nous allons reprendre la gestion de la crèche/garderie, qui a été ouverte en août 2011, mais également l'unité d'accueil qui a été ouverte en août 2012. Jusqu'à maintenant c'était une association de personnes bénévoles qui ont œuvré sans compter pour mener à bien, tant l'ouverture que la gestion de cette structure jusqu'à la fin de l'année. Je tiens, au nom de la Municipalité à remercier, par le bief de la directrice des Petits Ecureuils pour tout le travail qui a été effectué par ces personnes.

▪ Approbation de l'ordre du jour

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour :
Budget 2013 et non 2012 !!

La Municipalité demande d'enlever le Point N°5. Réponse au postulat, car il manque des informations. La réponse sera donnée dans un prochain Conseil.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour par : **30 voix pour**

▪ Point n° 1 de l'ordre du jour

Préavis N°24/2012

Budget 2013

Le Président donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic et Municipal des finances pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

PRESENTATION DU BUDGET 2013

(SELON ANNEXE AU BUDGET 2013)

Rapport de la Commission des finances :

M. Denis BERGER :

Vous avez reçu notre rapport et aimerais vous signaler que j'ai découvert une erreur, à la page 6, paragraphe 3.

Nous tenons à remercier la Municipalité et M. Chollet, Boursier communal pour le travail effectué et le temps qu'ils nous ont consacré pour répondre à nos questions.

En tant que président de la Commission des finances, je suis obligé de regretter que ce budget soit déficitaire. Comme nous l'avons vu dans la présentation de M. le Syndic, généralement les comptes se présentaient bien, bien que la nouvelle péréquation ne soit pas encore terminée.

Nous aimerions attirer votre attention au fait de choisir les travaux importants, pour ne pas mettre la Commune dans le rouge.

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 24/2012, concernant le budget municipal pour l'année 2013 tel que présenté et de demander à la Municipalité de tenir compte des remarques et analyses présentés dans ce rapport.

Ouverture de la discussion chapitre par chapitre :

Ouverture de la discussion sur le chapitre **1. Administration générale :**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **2. Finances :**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **3. Domaines et bâtiments :**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **4. Travaux :**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes :**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police et contrôle des habitants :**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale :**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels :**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale :

Ouverture de la discussion générale :

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accepter le budget communal pour l'année 2013 tel que présenté**

Par : 30 voix pour

- **Point n° 2 de l'ordre du jour**

Nomination d'une commission pour le règlement des ordures ménagères

Le nombre de personnes participant au vote est de 31

M. Pierre GRABER, Municipal :

L'objectif de cette commission est de refaire le règlement en fonction des nouvelles dispositions qu'il va y avoir, c'est à dire une taxe au sac ou une taxe au poids. Cette commission préparera ce nouveau règlement, mais pourra également nous aider pour le choix du nouveau système de gestion des déchets

Nous procéderons au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1^{er} tour, majorité relative au second tour (art. 37RCC).

Ouverture de la discussion pour les propositions :

- M. Yves DE GARRINI se propose
- M. Denis BERGER propose Mme Silke GERLACH, qui accepte
- Mme Catherine DELUZ propose Mme Francine LANG, qui accepte
- M. Olivier KRÄHENBÜHL propose Mme Christiane MAILLEFER, qui accepte

Sont élus à la commission pour le règlement des ordures ménagères :

- **M. Yves DE GARRINI**
- **Mme Silke GERLACH**
- **Mme Francine LANG**
- **Mme Christiane MAILLEFER**

À l'unanimité par applaudissement

- **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Nomination d'une commission pour le règlement des arbres et l'assainissement des gouffres

Le nombre de personnes participant au vote est de 31

Mme Véronique ANDERSSON, Municipale :

Le travail n'est pas très grand pour l'établissement de ce règlement des arbres. Il y a quelques petits changements.

Concernant l'assainissement des gouffres, nous en avons un à assainir aux Pralies et c'est pour ceci que nous grouper ces deux demandes en une commission.

Nous procéderons au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1^{er} tour, majorité relative au second tour (art. 37RCC).

Ouverture de la discussion pour les propositions :

- M. Yves DE GARRINI se propose
- M. Gabriel GALIBOURG se propose
- M. Fernand VELUZ se propose
- Mme Christiane MAILLEFER propose M. Olivier KRÄHENBÜHL, qui accepte

Sont élus à la commission pour le règlement des arbres et l'assainissement des gouffres :

- M. Yves DE GARRINI
- M. Gabriel GALIBOURG
- M. Fernand VELUZ
- M. Olivier KRÄHENBÜHL

À l'unanimité par applaudissement

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Nomination d'une commission technique concernant le Programme d'Investissement Régional (PIR)

Le nombre de personnes participant au vote est de 31

M. Thierry MAGNENAT, Syndic :

Cette commission technique vise à compléter la vue de la Commission des finances. Je vous encourage à vous présenter ou dénoncer, car ceci nous concerne tous, tant au niveau social que touristique ou autre.

Nous procéderons au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1^{er} tour, majorité relative au second tour (art. 37RCC).

Ouverture de la discussion pour les propositions :

- M. Denis BERGER propose M. Gérard ODERMATT, qui accepte
- Mme Marie-Joëlle HELFER-CAVILLIER propose M. Frédéric FLÜCK, qui accepte
- M. Denis BERGER propose M. Gilles TITVAUDEY, qui accepte
- Mme Karine RINGGENBERG propose Mme Marie-Joëlle HELFER-CAVILLIER, qui accepte
- Mme Karine RINGGENBERG propose M. Pascal ULDRY, qui accepte

Sont élus à la commission technique concernant le Programme d'Investissement Régional (PIR) :

- M. Gérard ODERMATT
- M. Frédéric FLÜCK
- M. Gilles TIRVAUDEY
- Mme Marie-Joëlle HELFER-CAVILLIER
- M. Pascal ULDRY

À l'unanimité par applaudissement

M. Gérard ODERMATT demande de faire parvenir la présentation du Syndic sur ce sujet aux membres de la nouvelle Commission concernant le PIR.

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Le Président, M. Paul MENARD :

J'aimerais ajouter une information concernant le poste de secrétaire pour le Conseil communal. L'article 11 de notre Règlement du Conseil communal, indique que le poste de secrétaire peut être pourvu par un membre extérieur du Conseil.

Ouverture de la discussion :

Rem.- Mme Murielle JELK :

J'aimerais vous informer que des travaux ont effectués par le Nyon-St-Cergue à la gare des Pralies. Nous pensions que ces travaux allaient améliorer l'arrêt du train, mais après les travaux, nous nous sommes rendu compte que l'abri des passagers a été condamné, afin de pouvoir installer un local technique.

Après des renseignements pris auprès de la direction, ce nouvel aménagement est définitif.

J'ai pris l'initiative de faire une pétition concernant la suppression de l'abri pour les passagers du train et vous demande aux conseillers s'ils veulent la signer. De plus serait-il possible que la Municipalité puisse soutenir cette pétition et également faire un courrier aux services concernés pour avoir un appui pour une remise en fonction de cet abri.

R.- Mme Cornélia GALLAY, Municipale :

Effectivement même nous n'étions pas au courant de ces travaux.

Nous vous proposons que vous vous occupiez de récolter des signatures avec la pétition et ensuite que vous nous l'envoyiez et nous vous soutiendrons et l'enverrons auprès du Nyon-St-Cergue-Morez.

Rem.- M. Yvan DEMIERRE :

J'aimerais vous informer des dernières nouvelles de l'ACP. Nous avons eu une séance le 22 novembre et il y a eu un changement auprès de l'Association, vu que M. Eddy BLUMENSTEIN faisait partie du comité de direction. Le remplaçant n'a pas encore été confirmé.

À l'ordre du jour, le budget 2013 a été accepté.

Rem.- M. James ALEXANDER :

Mme ANDERSSON n'a pas parlé dans son agenda des manifestations, mais le week-end du 15 et 16 décembre, il y a une compétition internationale de d'arts martiaux historiques, de plus cette manifestation est publique.

R.- Mme Véronique ANDERSSON, Municipale :

Nous n'avons pas encore eut la confirmation du Canton sur la validation de cette manifestation, raison pour laquelle je n'en ai pas parlé. Mais vous avez bien fait de la faire.

Prochain Conseil Communal mardi 19 mars 2013

Le Président, M. Paul MENARD :

Je vous remercie de votre présence pour mon deuxième conseil et profite de cette occasion pour vous remercier de votre engagement et vous souhaite de bonne fête de fin d'année.

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

La Municipalité aimerait vous inviter toutes et tous, à la traditionnelle verrée offerte par la Commune. Au nom de la Municipalité, j'aimerais vous souhaiter d'ores et déjà de très bonnes fêtes de fin d'année et de vous adresser nos meilleurs vœux pour 2012.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président déclare cette séance clôturée à 22h30

Le président



Paul MENARD



La secrétaire



Karine RINGGENBERG